

IN Magazine N° 177 - Janvier / Février 2018

10 janvier 2018

Associations en danger !

Les baisses constantes des subventions aux associations ont des conséquences néfastes sur l'emploi, on parle même de plus de 200 000 emplois menacés.

Les emplois associatifs sont tout sauf anecdotiques. Ils représentent un emploi sur dix dans le privé. C'est donc un plan social géant caché qui est en cours de réalisation, avec la disparition de milliers d'associations. Les associations employant moins de dix salariés sont déjà les plus touchées.

Les associations subissent les conséquences des coupes budgétaires de l'État de plusieurs manières. Il y a d'abord la baisse des subventions de l'État, mais aussi celles des collectivités locales. Ces dernières vont recevoir 13 milliards d'euros de moins de la part de l'État au cours des prochaines années et sont censées réduire leurs dépenses. Or, ce sont bien elles qui versent plus de la moitié des subventions aux associations.

Ainsi, c'est tout le tissu social qui se trouve remis en question, au détriment de la cohésion sociale, de la solidarité. Par touches successives, sans bruit, le capital social de notre pays est effiloché et s'amenuise. Macron et son gouvernement se réclament de la société civile mais leurs mesures envers le mouvement associatif démontrent leur dédain, leur mépris.

La société civile pour Macron se résume aux Start-up, aux entrepreneurs et au MEDEF et joue la mise en concurrence des associations entre elles. Aussi le développement des «contrats à impact social», se révèle une véritable bombe de destruction du monde associatif en le faisant passer sous la dépendance des groupes financiers. La loi dite «confiance dans l'action publique», limite les libertés individuelles et collectives, il faut ainsi rajouter la pénalisation du délit de solidarité, afin d'empêcher les militants et les associations d'aider les réfugiés.

Enfin, pour les associations de consommateurs après l'annonce du gouvernement de la baisse de 40% de leurs subventions, l'action unitaire auprès des groupes parlementaires à l'initiative d'INDECOSA-CGT et de ConsoFrance a permis de

réduire la baisse à 5% ; 5% qui viennent se rajouter au 33% déjà enregistrés sur les dernières années. Cependant le gouvernement ne renonce pas à son projet. Alors restons mobilisés pour la défense du mouvement consommateur et plus largement pour l'ensemble du mouvement associatif, c'est dans l'action unitaire qu'il retrouvera toute sa place pour la défense de la solidarité et de l'intérêt général.

Patrice Bouillon, secrétaire national